

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.095

L'an deux mille vingt, le 11 septembre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 septembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 septembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Philippe CUSSAC

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : 4 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération n°CC-200731-H2 du 31 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a créé, pour la durée du mandat, une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D).

L'article 1650-A du Code général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs dans chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs est composée de 11 membres :

- Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou un Vice-président délégué,
- 10 commissaires.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de désigner 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant répondant aux critères suivants :

- Être français ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne,
- Avoir au moins 25 ans,
- Jouir de ses droits civils,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou des communes membres,
- Être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission,
- L'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu l'article 1650-A du code général des impôts,
- Vu le courrier reçu le 04 septembre 2020 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A),
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- de désigner 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant en vue de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs comme suit :

	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	IMPOSITION DIRECTE LOCALE
1	Mme	BASCK (COMMISSAIRE TITULAIRE)	Catherine	26/11/56	144 boulevard Frédéric Garnier 17200 ROYAN	x
2	M.	MARQUAILLE (COMMISSAIRE SUPPLÉANT)	Gérard	20/09/51	42 front de mer 17200 ROYAN	x

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 septembre 2020  
Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

